



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 13 Juillet 2023

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711322-20230801-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-08-2023

Publication le : 01-08-2023

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	17	17	06
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	21	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

07 Juillet 2023

L'an 2023, le Jeudi 13 Juillet 2023 à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 07 Juillet 2023.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE.....(17)

REPRÉSENTÉS : M. Patrick LAVITAL - M. Alain SARREAU - Mme Fabienne FARAJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Sylviane BOURGEOIS - Mme Laurence LAROCHELLE(06)

ABSENTS : Mme Marylène ROCHEMONT- Mme Marie-Pierre DAMAS-M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER (06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20230713_61

DENOMINATION DU THEATRE DE VERDURE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination d'un équipement municipal;

CONSIDERANT qu'il convient de donner un nom au Théâtre de Verdure, en raison de son emplacement central et de son importance au sein de notre commune,

CONSIDERANT que cette démarche participe à la politique municipale de reconnaissance des personnalités qui ont contribué à la renommée de notre Collectivité,

CONSIDERANT que dans le cadre de cette année dédiée à la mise en valeur de notre identité amérindienne, Monsieur le maire souhaite honorer, par cette appellation, un individu ayant œuvré de manière exceptionnelle pour la cause et l'histoire amérindienne,

**Ville de TROIS-RIVIÈRES**

Séance du 13 Juillet 2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide

A L'UNANIMITE**Article 1 :**

D'ATTRIBUER la dénomination suivante au Théâtre de Verdure : « **Théâtre de Verdure**
Carlomann BASSETTE »

Article 2 :

D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 13 Juillet 2023.

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services,
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »